

Montréal, le 9 juillet 2015

Monsieur Philippe Couillard  
Premier ministre du Québec  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boul. René-Lévesque Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1B4

**Objet : Prochaine rencontre du Conseil de la fédération**

Monsieur le Premier Ministre,

À l'aube de la prochaine rencontre du Conseil de la fédération, nous souhaitons, par la présente, vous sensibiliser à deux enjeux extrêmement importants pour les propriétaires de PME : la menace d'une hausse des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC)/Régime des rentes du Québec (RRQ) et la nécessité de moderniser l'accord sur le commerce intérieur. Dans cette foulée, nous profitons de l'occasion pour vous communiquer les résultats d'un sondage d'opinion réalisé il y a quelques jours par Ipsos-Reid pour la FCEI et qui présente les points de vue des Canadiens sur ces sujets. Il est à noter que vous trouverez le détail de l'ensemble de ces résultats de sondage en pièce jointe et qu'une lettre similaire a été transmise à vos homologues des autres provinces canadiennes.

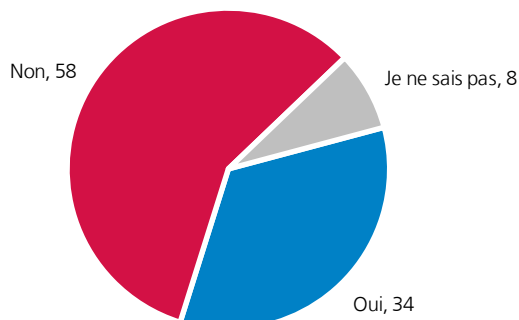
**La nécessité de soutenir d'autres moyens d'épargne-retraite que le RPC/RRQ**

La FCEI appuie l'idée que les Canadiens disposent d'une épargne-retraite suffisante. Elle continue d'ailleurs à faire des pressions pour que les gouvernements provinciaux ne l'ayant pas encore fait mettent en place des régimes de pension agréés collectifs (RPAC) qui offrent un outil d'épargne-retraite mieux adapté aux réalités des PME et de leurs employés. Toutefois, comme nous l'avons expliqué par le passé, si certaines tranches de la population canadienne n'épargnent pas assez pour la retraite, ce n'est pas par manque de volonté, mais plutôt par manque de revenu disponible. Par ailleurs, les propriétaires de PME et les travailleurs canadiens sont très peu favorables à une hausse obligatoire des cotisations au RPC/RRQ, préférant nettement cotiser de façon volontaire à d'autres instruments d'épargne-retraite.

D'après ce sondage d'opinion réalisé par Ipsos-Reid pour la FCEI et une enquête correspondante que nous avons effectuée auprès de nos membres propriétaires de PME, une grande partie des travailleurs et des propriétaires de PME canadiens disent ne pas avoir les moyens d'épargner davantage pour la retraite (58 % et 51 % respectivement). Au Québec, ces pourcentages se chiffrent à 53 % pour les travailleurs et à 60 % pour les propriétaires de PME.

Figure 1 :

**Avez-vous présentement les moyens d'épargner davantage en vue de la retraite?**  
(% des réponses – Travailleurs)

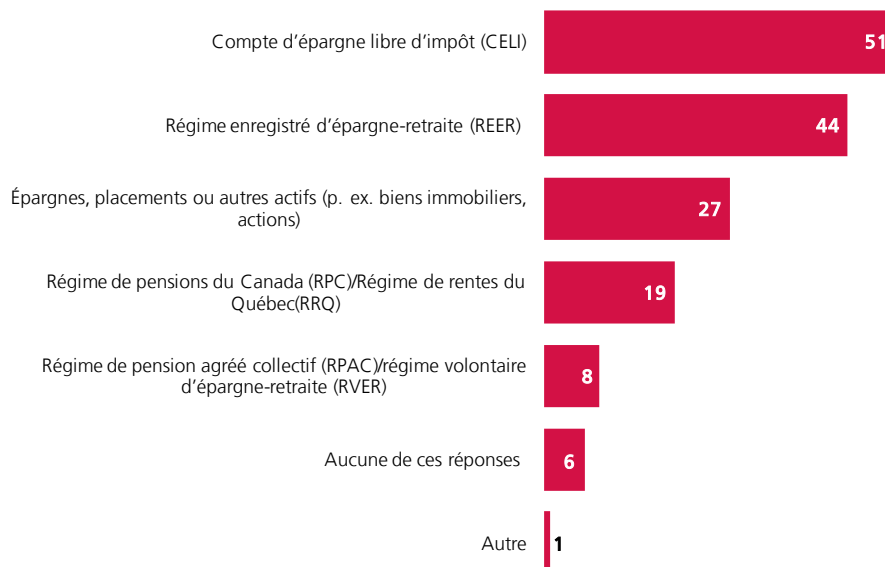


Source : Sondage d'opinion réalisé par Ipsos-Reid pour la FCEI auprès de 1 150 employés canadiens de 18 ans et plus, 29 juin-2 juillet 2015. Les résultats sont exacts à +/- 3,3 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Le sondage montre également que si les travailleurs canadiens avaient plus d'argent à consacrer à l'épargne en vue de leur retraite, ils préféreraient l'investir dans un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) plutôt que dans d'autres instruments d'épargne-retraite tels que le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ). Ce sont d'ailleurs les options que privilégieraient les propriétaires de PME s'ils avaient la possibilité de cotiser pour la retraite de leurs employés.

Figure 2 :

**Si vous aviez plus d'argent à consacrer à l'épargne en vue de votre retraite, à quelles options préféreriez-vous cotiser si vous aviez le choix? (Sélectionnez un maximum de trois réponses, % des réponses – Travailleurs)**

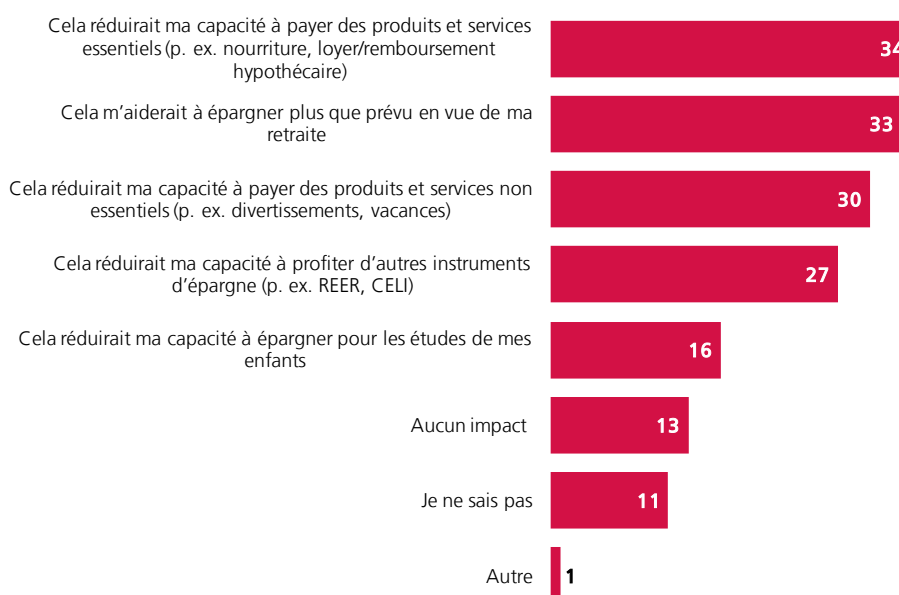


Source : Sondage d'opinion réalisé par Ipsos-Reid pour la FCEI auprès de 1 150 employés canadiens de 18 ans et plus, 29 juin-2 juillet 2015. Les résultats sont exacts à +/- 3,3 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Autre résultat intéressant : le contrôle des dépenses publiques combiné à la réduction des taxes et des impôts arrivent en tête de liste des moyens privilégiés par les travailleurs (39 % des mentions) et les employeurs canadiens (66 % des mentions) pour les aider à épargner davantage en vue de leur retraite. Une hausse obligatoire des cotisations au RPC/RRQ est l'option la moins bien vue par les travailleurs et les propriétaires de PME (seulement 18 % et 5 % respectivement). À cet effet, ajoutons que plus d'un tiers des travailleurs estiment qu'une hausse des cotisations au RPC/RRQ réduirait leur capacité à payer des produits et des services qu'ils jugent essentiels (p. ex. nourriture ou loyer), et deux tiers des propriétaires de PME sont d'avis que cela les pousserait à geler ou à réduire les salaires de leurs employés.

Figure 3 :

**Quel serait l'impact sur vous d'une hausse obligatoire et immédiate des cotisations au RPC/RRQ pour les employeurs et les employés (qui se traduirait par une hausse des prestations futures)? (% des réponses – Travailleurs)**



Source : Sondage d'opinion réalisé par Ipsos-Reid pour la FCEI auprès de 1 150 employés canadiens de 18 ans et plus, 29 juin-2 juillet 2015. Les résultats sont exacts à +/- 3,3 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Compte tenu de l'impact significatif qu'une hausse obligatoire des cotisations au RPC/RRQ aurait sur les propriétaires de PME et plusieurs travailleurs, nous recommandons vivement de proscrire toute hausse du RPC/RRQ. Il va sans dire que nous sommes également contre des solutions similaires et revêtant un caractère obligatoire, telles que la création de régimes de retraite provinciaux obligatoires (p. ex. Régime de retraite de la province de l'Ontario – RRPO).

Nous comptons donc sur votre appui pour rejeter toute hausse obligatoire des taxes sur la masse salariale et nous espérons que les gouvernements décideront d'adopter des régimes d'épargne-retraite volontaires offrant aux travailleurs et aux propriétaires de PME canadiens la possibilité et la capacité de cotiser pour la retraite. Toutefois, nous soutenons fortement les régimes volontaires tels que les Régimes de pension agréés collectifs (RPAC) et le RVER au Québec, nos données indiquant que 77 % des propriétaires de PME voient d'un bon œil l'idée de permettre aux travailleurs et à leurs employeurs de verser volontairement des cotisations supplémentaires afin de bonifier leurs futures prestations du RPC/RRQ. Proposée notamment par le Parti libéral du Canada, cette idée est actuellement à l'étude au fédéral.

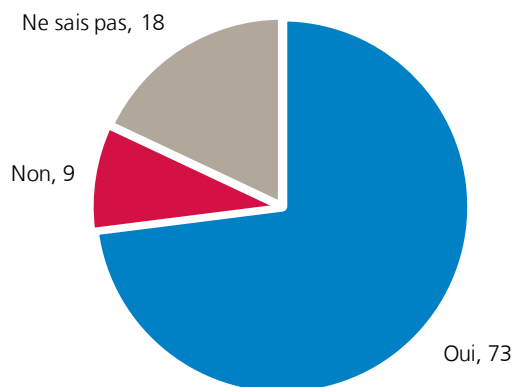
## Moderniser l'accord de commerce interprovincial

Autre sujet d'intérêt pour nos membres PME : le commerce interprovincial. Tout comme l'exportation à l'étranger est un moteur important de notre économie, il nous apparaît vital que les PME aient un accès libre et équitable aux marchés intérieurs canadiens. Les contraintes administratives telles que la non-reconnaissance des normes et des certifications d'une province à l'autre, l'obligation de s'inscrire auprès de plusieurs organismes de réglementation et les règles complexes qui diffèrent d'une province ou d'un territoire à l'autre, hypothèquent la productivité des PME et nuisent à la performance économique du Canada.

Nos membres souhaitent sans équivoque que les provinces et les territoires suppriment les obstacles à la circulation des produits et des services dans notre pays, 87 % ayant déclaré dans un sondage effectué l'année dernière que cela devrait être une priorité d'action des gouvernements. Fait intéressant à noter : cet avis est largement partagé par la population canadienne puisque, selon le sondage d'opinion d'Ipsos-Reid commandé par la FCEI, 73 % des répondants sont d'avis que les premiers ministres canadiens devraient s'engager à réduire les obstacles au commerce interprovincial.

Figure 4 :

**Les premiers ministres des gouvernements provinciaux et territoriaux devraient-ils s'engager à réduire les obstacles à la circulation des produits et des services entre les provinces et les territoires?**



Source : Sondage d'opinion réalisé par Ipsos-Reid pour la FCEI auprès de 1 150 employés canadiens de 18 ans et plus, 29 juin-2 juillet 2015. Les résultats sont exacts à +/- 3,3 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

La FCEI salue l'engagement collectif que les premiers ministres ont pris lors de la réunion du Conseil de la fédération en août 2014, de renouveler en profondeur l'Accord sur le commerce intérieur. Nous sommes ravis que les ministres concernés et les représentants du Comité directeur sur le commerce intérieur aient convenu de poursuivre leurs travaux visant à renforcer et moderniser l'ACI. Nous espérons que cet élan sera maintenu parce que les obstacles au commerce intérieur imposent des coûts supplémentaires aux PME et leur font perdre des occasions d'affaires.

Nous souhaitons donc vivement que vous puissiez continuer de faire preuve de leadership dans ce dossier en convenant de nouveau de moderniser et de simplifier l'ACI d'ici 2016 pour faire en sorte qu'il soutienne davantage les PME québécoises et canadiennes.

En outre, rappelons que nous pensons que pour qu'un accord de commerce soit simple, clair et efficace, il doit régir l'ensemble des produits et des services, énoncer clairement les exceptions et assurer, par défaut, la reconnaissance mutuelle de l'ensemble des mesures réglementaires entre les provinces (c'est-à-dire toutes celles qui ne sont pas listées explicitement dans les exceptions). Enfin, à notre avis, le prochain ACI devrait également prévoir un mécanisme efficace de règlement des différends.

Nous espérons vivement que ces préoccupations seront prises en compte lors de la prochaine réunion du Conseil de la fédération et nous vous remercions pour l'attention que vous portez aux enjeux qui touchent les PME.

Demeurant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

ORIGINAL SIGNÉ ET TRANSMIS PAR LA POSTE

Dan Kelly  
Président et chef de la direction

Martine Hébert  
Vice-présidente principale et porte-parole  
nationale

p. j. Document d'information *Comment favoriser l'épargne-retraite : Les travailleurs et les propriétaires de PME préfèrent les REER et les CELI plutôt qu'une hausse des cotisations au RPC/RRQ.*